

République Française
Département du Haut-Rhin

Commune de VIEUX-THANN

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
de VIEUX-THANN

Séance ordinaire du 07 avril 2015

L'an 2015 et le 07 avril à 18 heures, le conseil municipal s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 01/04/2015 par Monsieur Daniel NEFF, Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : (21)

M. NEFF Daniel, Maire, Mmes Catherine ALLIGNÉ, Monique ARNAULT, Suzanne BARZAGLI, Mireille CHOJETZKI, Estelle GUGNON, Virginie HAGENMULLER, Isabelle MALLER, Solange SCHNEIDER à partir du point n° 14, Viviane STOEHR, - MM Pascal GERBER, René GERBER, Raymond HAFFNER à partir du point n° 4, Paul HUG à partir du point n° 6, Michel JOLLY, Philippe KLETHI, Thierry MURA, Bernard NIMIS, Jean-Claude SALLAND, François SCHERR, Jean-Marc SCHLEICHER.

Procurations : (2) Mme Marie-Brigitte WERMELINGER à Mme Estelle GUGNON – Mme Sylvie NIMIS-WEYBRECHT à M. Bernard NIMIS.

A 18 heures, **Monsieur le Maire** :

- **salue** l'assemblée ;
- **ouvre** la séance ;
- **donne** lecture des procurations reçues ;
- **constate** que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer ;

Puis le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- 1 - fixe l'ordre du jour comme suit :

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 MARS 2015

POINT 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE BUTTENHEG

POINT 3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET ANNEXE BUTTENHEG

POINT 4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE ATHANOR

POINT 5 : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET ANNEXE ATHANOR

POINT 6 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

POINT 7 : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

POINT 8 : COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE BUTTENHEG**POINT 9 : COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE ATHANOR****POINT 10 : COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET PRINCIPAL****POINT 11 : VOTE DES TAUX****POINT 12 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015 POUR LE BUDGET ANNEXE BUTTENHEG****POINT 13 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015 POUR LE BUDGET ANNEXE ATHANOR****POINT 14 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL****POINT 15 : COMMISSIONS MUNICIPALES****POINT 16 : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE****DECISIONS DU MAIRE****QUESTIONS DIVERSES**

- 2 - désigne comme secrétaire de séance : Mme Estelle GUGNON, adjointe au Maire, et comme secrétaire auxiliaire de séance : Mme Françoise EIDENSCHENCK, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 MARS 2015

(Réf. DE_2015_32)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 05 mars 2015.

M. le Maire rappelle aux nouveaux conseillers la composition des différents budgets.

POINT N° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET ANNEXE BUTTENHEG

(Réf. DE_2015_33)

A 18 heures et 08 minutes, M. Daniel NEFF, Maire, quitte la salle du conseil. Le Conseil Municipal élit M. François SCHERR, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le point n°2 de l'ordre du jour.

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI présente et commente le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe BUTTENHEG.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

S'étant fait présenter le budget primitif BUTTENHEG de l'exercice 2014,

Délibérant sur le compte administratif du budget annexe BUTTENHEG de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Daniel NEFF, Maire,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en séance du 03 février 2015 ;

- **lui donne acte** de la présentation du compte administratif, qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2014	16 635,00	16 635,00
Solde d'exécution		0
<i>Résultat reporté de l'exercice 2013</i>		0
RESULTAT CUMULE		0

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2014	16 635,00	0
Solde d'exécution	16 635,00	0
<i>D001 – Résultat reporté de l'exercice 2013</i>	373 858,26	
RESULTAT CUMULE	390 493,26	
BESOIN DE FINANCEMENT	390 493,26	

- **vote et arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- **constate** les identités de valeur avec les indications des balances du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

A 18 heures et 10 minutes, M. Daniel NEFF, Maire, rejoint la salle du conseil, remercie l'assemblée pour son vote et reprend la présidence de la séance.

POINT 3: AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET ANNEXE BUTTENHEG

(Réf. DE_2015_34)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au conseil qu'il y a lieu d'affecter les résultats du budget annexe BUTTENHEG soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES NETTES	16 635,00	
RECETTES NETTES		16 635,00
Résultat de l'exercice		0,00
Résultat reporté de l'exercice précédent		0,00
RESULTAT DE CLOTURE		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES NETTES	16 635,00	
RECETTES NETTES		0,00
Résultat de l'exercice	16 635,00	0,00
Résultat reporté de l'exercice précédent	373 858,26	
RESULTAT DE CLOTURE	390 493,26	

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Vu** la délibération du conseil municipal du 07 avril 2015 au point n°2 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe BUTTENHEG ;
- Vu** l'avis favorable de la commission Finances en séance du 03 février 2015 ;
- Vu** le solde nul de la section de fonctionnement ;
- Vu** l'absence de restes à réaliser de l'exercice 2014 ;
- Vu** la balance et le tableau des résultats de l'exécution visés par le Comptable du Trésor de Cernay ;
- Vu** le besoin de financement de la section d'investissement, d'un montant de 390 493,26 euros ;

- **décide** l'affectation des résultats de l'exercice 2014 du budget annexe BUTTENHEG comme suit :

D001 – Solde d'exécution négatif 2014 de la section d'investissement reporté	390 493,26
--	------------

- **dit** que ce montant a été repris au budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe BUTTENHEG.

M. HAFFNER rejoint la salle du conseil à 18 heures et 12 minutes.

POINT 4 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET ANNEXE ATHANOR

(Réf. DE_2015_35)

A 18 heures et 13 minutes, M. Daniel NEFF, Maire, quitte la salle du conseil. Le Conseil Municipal élit M. François SCHERR, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le point n°4 de l'ordre du jour.

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI présente et commente le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe ATHANOR.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

S'étant fait présenter le budget primitif ATHANOR de l'exercice 2014,

Délibérant sur le compte administratif du budget annexe ATHANOR de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Daniel NEFF, Maire,

- Vu** l'avis favorable de la commission Finances en séance du 03 février 2015 ;

- **lui donne acte** de la présentation du compte administratif, qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2014	15 526,77	0
Solde d'exécution	15 526,77	
<i>D002 - Résultat reporté de l'exercice 2013</i>	55 089,79	
RESULTAT CUMULE	70 616,56	

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2014	64 372,02	1 682,26
Solde d'exécution	62 689,76	
<i>D001- Résultat reporté de l'exercice 2013</i>	404 743,45	
RESULTAT CUMULE	467 433,21	
BESOIN DE FINANCEMENT	467 433,21	

- **vote et arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- **constate** les identités de valeur avec les indications des balances du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

A 18 heures 15 minutes, M. Daniel NEFF, Maire rejoint la salle du conseil, remercie l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

POINT 5 : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET ANNEXE ATHANOR

(Réf. DE_2015_36)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au conseil, qu'il y a lieu d'affecter les résultats du budget annexe ATHANOR soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES NETTES	15 526,77	
RECETTES NETTES		0,00
Résultat de l'exercice	15 526,77	
Résultat reporté de l'exercice précédent	55 089,79	
RESULTAT DE CLOTURE	70 616,56	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES NETTES	64 372,02	
RECETTES NETTES		1 682,26
Résultat de l'exercice	62 689,76	
Résultat reporté de l'exercice précédent	404 743,45	
RESULTAT DE CLOTURE	467 433,21	

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la délibération du conseil municipal du 07 avril 2015 au point n°4 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe ATHANOR;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en séance du 03 février 2015 ;

Vu l'absence de restes à réaliser de l'exercice 2014 ;

Vu la balance et le tableau des résultats de l'exécution visés par le Comptable du Trésor de Cernay ;

Vu le solde négatif de la section de fonctionnement, d'un montant de 70 616,56 euros ;

Vu le besoin de financement de la section d'investissement, d'un montant de 467 433,21 euros ;

- **décide** l'affectation des résultats de l'exercice 2014 du budget annexe ATHANOR comme suit :

Compte D002 – Résultat de fonctionnement reporté	70 616,56
Compte D001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	467 433,21

- **dit** que ces montants ont été repris au budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe ATHANOR.

POINT 6 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET ANNEXE PRINCIPAL

(Réf. DE_2015_37)

A 18 heures et 18 minutes, M. Daniel NEFF, Maire, quitte la salle du conseil. Le Conseil Municipal élit M. François SCHERR, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le point n°6 de l'ordre du jour.

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI présente et commente le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal.

M. Paul HUG rejoint la salle du conseil à 18 heures et 19 minutes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

S'étant fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2014,

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Daniel NEFF, Maire,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en séance du 03 février 2015 ;

- **lui donne acte** de la présentation du compte administratif, qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2014	2 256 313 ,42	3 158 482,61
Solde d'exécution		902 169,19
<i>R002 - Résultat reporté de l'exercice 2013</i>		2 118 823,57
RESULTAT CUMULE		3 020 992,76

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2014	2 100 508,52	2 163 940,23
Solde d'exécution		63 431,71
<i>D001- Résultat reporté de l'exercice 2013</i>	699 663,26	
RESULTAT CUMULE		763 094,97
RESULTAT CUMULE		763 094,97

- **vote et arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- **constate** les identités de valeur avec les indications des balances du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

A 18 heures 20 minutes, M. Daniel NEFF, Maire rejoint la salle du conseil, remercie l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

POINT 7 : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

(Réf. DE_2015_38)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au conseil qu'il y a lieu d'affecter les résultats du budget principal soit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
dépenses nettes	2 256 313,42	
recettes nettes		3 158 482,61
résultat exercice		902 169,19
report 2013		2 118 823,57
résultat total		3 020 992,76

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
dépenses nettes	2 100 508,52	
recettes nettes		2 163 940,23
résultat exercice		63 431,71
report de 2013	699 663,26	
Solde d'exécution		763 094,97
restes à réaliser RAR	1 324 400,00	144 300,00
solde des RAR	1 180 100,00	
résultat corrigé des RAR	417 005,03	
besoin de financement en investissement	417 005,03	

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Vu** la délibération du conseil municipal du 07 avril 2015 au point n°6 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal ;
- Vu** l'avis favorable de la commission Finances en séance du 03 février 2015 ;
- Vu** l'état de restes à réaliser de l'exercice 2014 ;
- Vu** la balance et le tableau des résultats de l'exécution visés par le Comptable du Trésor de Cernay ;
- Vu** le solde positif de la section de fonctionnement, d'un montant de **2 603 987,73** euros ;
- Vu** le besoin de financement de la section d'investissement, d'un montant de **417 005,03** euros ;

- **décide** l'affectation des résultats de l'exercice 2014 du budget principal comme suit :

Compte R1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	417 005,03
Compte R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	763 094,97
Compte R002 – Solde de l'excédent de fonctionnement reporté	2 603 987,73

- **dit** que ces montants ont été repris au budget primitif de l'exercice 2015 du budget principal.

Point 8 : Compte de gestion 2014 du budget annexe BUTTENHEG

(Réf. DE_2015_39)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au conseil qu'il convient d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe BUTTENHEG, présenté par le Comptable du Trésor de Cernay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- ⇒ Après s'être fait présenter le budget annexe BUTTENHEG de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état du passif et de l'actif, de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;

- ⇒ Après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe BUTTENHEG de l'exercice 2014 par délibération lors de la séance du 07 avril 2015 ;
- ⇒ Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2014, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget annexe BUTTENHEG de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **déclare** que le compte de gestion du budget annexe BUTTENHEG, dressé, pour l'exercice 2014, par le Comptable du Trésor de CERNAY, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

POINT 9 : COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE ATHANOR

(Réf. DE_2015_40)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au conseil qu'il convient d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe ATHANOR, présenté par le Comptable du Trésor de Cernay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ⇒ Après s'être fait présenter le budget annexe ATHANOR de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état du passif et de l'actif, de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;
- ⇒ Après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe ATHANOR de l'exercice 2014 par délibération lors de la séance du 07 avril 2015 ;
- ⇒ Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2014, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget annexe ATHANOR de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le compte de gestion du budget annexe ATHANOR, dressé, pour l'exercice 2014, par le Comptable du Trésor de CERNAY, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Point 10 : Compte de gestion 2014 du budget principal

(Réf. DE_2015_41)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au conseil qu'il convient d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget principal, présenté par le Comptable du Trésor de Cernay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ⇒ Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état du passif et de l'actif, de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;
- ⇒ Après avoir approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2014 par délibération lors de la séance du 07 avril 2015 ;
- ⇒ Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2014, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le compte de gestion du budget principal, dressé, pour l'exercice 2014, par le Comptable du Trésor de CERNAY, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

POINT 11 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE COMMUNALE

(Réf. DE_2015_42)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au Conseil Municipal que la direction des finances publiques a adressé à la commune l'état de notification des bases prévisionnelles

Il a été proposé en séance de commissions réunies du 18 mars 2015 de ne pas augmenter les taux des taxes communales.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les taux suivants pour l'année 2015 :

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	6,84%	6,84%
Taxe foncière bâti	11,35%	11,35%
Taxe foncière non bâti	44,11%	44,11%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi du 10 janvier 1980 modifiée habilitant les Conseils municipaux à fixer les taux des taxes communales ;

Considérant qu'en raison d'un résultat de l'exercice 2014 positif permettant le report d'un excédent de fonctionnement de 2 603 987,73 €, il n'y a pas lieu d'augmenter les taux des taxes communales ;

Attendu qu'un produit de fiscalité locale directe attendu de 969 994 euros, déduction faite des allocations compensatrices, du versement du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), est nécessaire à l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2015 ;

- **décide** pour l'année 2015 le maintien des taux de taxes d'habitation et de taxes foncières bâti et non bâti ;
- **arrête** les taux et produits prévisionnels selon l'état suivant :

	bases provisoires 2015	taux 2014	produit à taux constant
taxe d'habitation	3 461 000	6,84%	236 732
taxe foncière bâti	6 387 000	11,35%	724 925
taxe foncière non bâti	18 900	44,11%	8 337
produit prévisionnel à taux constant			969 994

M. le Maire et Mme BARZAGLI indiquent que les finances de la commune de VIEUX-THANN sont saines.

POINT 12 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015 POUR LE BUDGET ANNEXE BUTTENHEG

(Réf. DE_2015_43)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget annexe Buttenheg pour l'exercice 2015, voté par chapitres.

La poursuite de l'aménagement nécessite au préalable l'adoption d'une modification du Plan d'Occupation des Sols et le choix d'un maître d'œuvre.

Ce budget ne prévoit aucun crédit de travaux en 2015, la subvention du budget principal inscrite au chapitre 77 (recette de fonctionnement) permet de compenser le déficit de l'exercice précédent.

Il se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES
011 – charges à caractère général	60 000,00
023 – virement à la section d'investissement	390 493,26
TOTAL	<u>450 493,26</u>

	RECETTES
77 – produits exceptionnels	450 493,26
TOTAL	<u>450 493,26</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES
D001 – solde d'exécution négatif de 2014 anticipé	390 493,26
TOTAL	<u>390 493,26</u>

	RECETTES
021 – virement de la section de fonctionnement	390 493,26
TOTAL	<u>390 493,26</u>

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** ce budget primitif du budget annexe Buttenheg pour l'exercice 2015, section par section et chapitre par chapitre, dont la balance générale s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Dépenses	450 493,26	390 493,26	840 986,52
Recettes	450 493,26	390 493,26	840 986,52

POINT 13 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015 POUR LE BUDGET ANNEXE ATHANOR

(Réf. DE_2015_44)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget annexe Athanor pour l'exercice 2015, voté par chapitres.

Ce budget prévoit les crédits nécessaires aux opérations suivantes :

- en fonctionnement : poursuite de contrôle de qualité de la nappe phréatique suite à la dépollution (obligation imposée par la Préfecture) + entretien voies et réseaux ;
- en investissement : fin de l'aménagement du parc public + clôture.

Il se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES
011 – charges à caractère général	17 750,00
66 – charges financières	11 000,00
022 – dépenses imprévues	1 500,00
023 – virement à la section d'investissement	478 933,21
<i>Sous-total</i>	<i>509 183,21</i>

D002 – résultat de fonctionnement anticipé	70 616,56
TOTAL	<u>579 799,77</u>

	RECETTES
75 – autres produits de gestion courante	579 799,77
TOTAL	<u>579 799,77</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES
21 – immobilisations incorporelles	10 500,00
16 – emprunts et dettes assimilés	19 000,00
020 – dépenses imprévues	1 500,00
<i>Sous-total</i>	<i>31 000,00</i>
D001 – solde d'exécution négatif anticipé	467 433,21
TOTAL	<u>498 433,21</u>

	RECETTES
10 - dotations	4 500,00
024 – produit des cessions	15 000,00
021 – virement de la section de fonctionnement	478 933,21
TOTAL	<u>498 433,21</u>

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** ce budget primitif du budget annexe Athanor pour l'exercice 2015, section par section et chapitre par chapitre, dont la balance générale s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Dépenses	579 799,77	498 433,21	1 078 232,98
Recettes	579 799,77	498 433,21	1 078 232,98

POINT 14 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

(Réf. DE_2015_45)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget pour l'exercice 2015, voté par chapitres.

Hormis les restes à réaliser, ce budget prévoit les crédits nécessaires pour des opérations d'investissement dont liste en annexe.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES
011 – charges à caractère général	1 111 000,00
012 – charges de personnel	1 550 000,00
014 – atténuation de produits	30 000,00
65 – autres charges de gestion courante	259 000,00
66 – charges financières	26 000,00
67 – charges exceptionnelles	1 003 217,73

022 – dépenses imprévues	100 000,00
023 – virement à la section d'investissement	1 376 070,00
042 – opérations d'ordre	10 000,00
<u>TOTAL</u>	<u>5 465 287,73</u>

	RECETTES
013 – atténuation de charges	5 000,00
70 – produits des services	155 300,00
73 – impôts et taxes	2 230 000,00
74 – dotations et participations	380 000,00
75 – autres produits de gestion courante	87 000,00
<u>TOTAL</u>	<u>2 861 300,00</u>
R002 – résultat 2014 anticipé	2 603 987,73
<u>TOTAL</u>	<u>5 465 287,73</u>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :
1 386 070 €

Mme SCHNEIDER rejoint la salle du conseil à 18 heures et 45 minutes

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES
20 – immobilisations incorporelles	103 000,00
21 – immobilisations corporelles	506 500,00
23 – immobilisations en cours	754 500,00
16 – emprunt et dettes assimilés	75 000,00
020 – dépenses imprévues	100 000,00
<u>TOTAL</u>	<u>1 539 000,00</u>
Restes à réaliser 2014	1 324 400,00
<u>TOTAL</u>	<u>2 863 400,00</u>
	RECETTES
13 – subventions d'investissement	52 000,00
10 - dotations	100 130,00
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	417 005,03
021- virement de la section de fonctionnement	1 376 070,00
024 – produits de cession	800,00
040 – opérations d'ordre	10 000,00
<u>TOTAL</u>	<u>1 956 005,03</u>
Restes à réaliser 2014	144 300,00
R 001 – solde d'exécution 2014 reporté	763 094,97
<u>TOTAL</u>	<u>2 863 400,00</u>

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** ce budget primitif du budget principal pour l'exercice 2015, section par section et chapitre par chapitre, dont la balance générale s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Dépenses	5 465 287,73	2 863 400,00	8 328 687,73
Recettes	5 465 287,73	2 863 400,00	8 328 687,73

M. le Maire explique que ce travail budgétaire est l'œuvre de Mme BARZAGLI et ceci de son propre chef. L'assemblée l'applaudit. M. le Maire la remercie pour le travail accompli.

POINT 15 : COMMISSIONS MUNICIPALES

(Réf. DE_2015_46)

M. le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 05 mars 2015 deux nouveaux conseillers ont été nommés suite à deux démissions.

Ces nouveaux conseillers ont posé leur candidature pour faire partie des commissions municipales suivantes :

- **M. Jean-Marc SCHLEICHER** souhaite entrer dans les commissions « Vie associative – Sports – Loisirs – Culture – Fêtes – Animations – Office, sports, loisirs, culture – Jumelage », « Education – Petite Enfance – Scolaire – Conseil Consultatif des Jeunes – Sécurité Locale – Police Municipale » et « Urbanisme – Aménagement – Affaires Foncières – Règlement Plan Local de Publicité – Relations extérieures ».

- **Mme Virginie HAGENMULLER** souhaite entrer dans les commissions « Communication – Informatique – Gazette – Solidarité – Logement – Conseil Consultatif des aînés » et « Protection des populations – PPRT – Plan communal de sauvegarde – monuments historiques ».

Le conseil municipal est invité à approuver la nouvelle composition de ces commissions.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **dit** qu'à partir de ce jour la composition des commissions suivantes est :

↪ COMMISSION PROTECTION DES POPULATIONS – PPRT - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - MONUMENTS HISTORIQUES – PROJET DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE STE ODILE

Responsable :

- Mme Marie-Brigitte WERMELINGER

Membres :

- Mme Mireille CHOJETZKI
- Mme Estelle GUGNON
- Mme Virginie HAGENMULLER
- M. Paul HUG
- M. Michel JOLLY
- M. Philippe KLETHI

↳ **COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATIQUE – GAZETTE – SOLIDARITE – LOGEMENT – CONSEIL CONSULTATIF DES AINES**

Responsable :

- Mme Estelle GUGNON

Membres :

- Mme Monique ARNAULT
- M. Raymond HAFFNER
- Mme Virginie HAGENMULLER
- Mme Isabelle MALLER
- Mme Sylvie NIMIS-WEYBRECHT
- Mme Marie-Brigitte WERMELINGER

↳ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – SPORTS – LOISIRS – CULTURE – FETES – ANIMATIONS – OFFICE, SPORTS, LOISIRS, CULTURE – JUMELAGE**

Responsables :

- M. François SCHERR et M. Daniel NEFF

Membres :

- M. Pascal GERBER
- M. Philippe KLETHI
- M. Bernard NIMIS
- Mme Sylvie NIMIS-WEYBRECHT
- M. Jean-Marc SCHLEICHER

↳ **COMMISSION EDUCATION – PETITE ENFANCE – SCOLAIRE – CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES – SECURITE LOCALE – POLICE MUNICIPALE**

Responsable :

- M. Michel JOLLY

Membres :

- Mme Monique ARNAULT
- Mme Mireille CHOJETZKI
- M. Paul HUG
- M. Philippe KLETHI
- Mme Isabelle MALLER
- M. Jean-Marc SCHLEICHER

↳ **COMMISSION URBANISME – AMENAGEMENT – AFFAIRES FONCIERES – REGLEMENT PLAN LOCAL DE PUBLICITE – RELATIONS EXTERIEURES**

Responsable :

- M. François SCHERR

Membres :

- Mme Estelle GUGNON
- M. Raymond HAFFNER
- Mme Solange SCHNEIDER
- M. Jean-Marc SCHLEICHER
- Mme Marie-Brigitte WERMELINGER

*Mme STOEHR demande à M. le Maire s'il est encore possible de rejoindre une commission.
M. le Maire lui répond que oui et dit de faire la demande par écrit.*

POINT 16 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

(Réf. DE_2015_47)

Le Maire expose au Conseil :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- **charge** le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;
- agent non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité/paternité/adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

DECISIONS DU MAIRE

(Réf. DE_2015_48)

Le Conseil Municipal est invité :

- **à entériner et approuver les décisions** prises par Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations données par délibérations du Conseil Municipal **en date du 20 juin 2014**, aux termes des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
- Décision n° 15/15 : Décision portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de l'immeuble suivant : Section 14 n°229/11 – 5 rue des Bouleaux – 04 a 65 ca sol-maison - Lot n°105 – appartement – 74.52 m² - Lot n°122 – cave – 3.24 m² - Lot n°127 – garage – 23.44 m² ⇒ *Vente par HABITAT FAMILIAL D'ALSACE à Monsieur Mohammed BELHIS au prix de quatre-vingt-un mille euros – (81 000,00 EUROS).*
- Décision n° 16/15 : Décision portant reconduction pour l'année 2015 du marché travaux d'entretien d'espaces verts – lot n° 1 : taille, élagage attribué à l'entreprise ELAGAGE ET PAYSAGE DU HAUT-RHIN à 68800 VIEUX-THANN.
- Décision n° 17/15 : Décision portant commande pour une formation à l'utilisation du logiciel Coccinelle'Soft auprès de la Société ACI à 68200 MULHOUSE pour un montant de 351,80 € HT soit 422,16 € TTC.
- Décision n° 18/15 : Décision portant mise à disposition, à titre gratuit, de distributeurs essuie-mains EVADIS Blanc, par la Société DIEMUNSCH à 68270 WITTENHEIM – 82, rue des mines.
- Décision n° 19/15 : Décision portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de l'immeuble suivant : Section 15 n°656/155 – 20 rue Pienoz Kachler – 01 a 58 ca sol - Section 15 n°655/155 – 20 rue Pienoz Kachler – 07 a 17 ca sol-maison - Lot n°3 – 1 002/10 000 – appartement – 29.70 m² - Lot n°5 – 361/10 000 – cave - Lot n°7 – 220/10 000 – garage ⇒ *Vente par Monsieur Bunyamin TOPCAL à Monsieur Luis MARTINS DA SILVA au prix de cinquante mille euros – (50 000,00 EUROS).*
- Décision n° 20/15 : Décision portant fin de consignation du «Bâtiment Hertlein » auprès de la CDC à STRASBOURG CEDEX – 4, place de la République pour un montant de 82 500 €.

- Décision n° 21/15 : Décision portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de l'immeuble suivant : Section 16 n°518/135 – 26 rue d'Alsace – 07 a 09 ca sol-maison ⇒ Vente par Monsieur Frédéric GERARDOT à Monsieur et Madame Jonathan Frédéric Aloïse DENNY au prix de cent cinquante mille euros – (150 000,00 EUROS).

Décisions concernant les concessions au cimetière

- Accord pour le renouvellement au nom de M. et Mme Joseph KIEFFER de la concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 29 janvier 2015.
- Accord pour l'achat au nom de Mme Sylvie BERGIA-BARALDO d'une concession de tombe cinéraire, pour quinze ans, à compter du 29 janvier 2015.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire remercie les membres du conseil pour le vote des budgets. Il remercie encore une fois, Mme BARZAGLI, en son nom personnel, ainsi que de la part du conseil.

M. le Maire demande aux membres du conseil d'apporter leurs réponses concernant la sortie du 16 mai.

M. le Maire remercie également Mme Françoise EIDENSCHENCK qui a remplacée Mme ROGG en tant que secrétaire auxiliaire.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et lève la séance à 19 heures 05 minutes.

La secrétaire



Estelle GUGNON